

MAS HORS-LES-MURS

MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE

Pour une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap

Qu'est-ce que c'est ?

La MAS HLM est un dispositif proposant un accompagnement de la personne en situation de handicap, habitant dans un rayon de 20 km autour de la ville de Moissy-Cramayel. Elle intervient au domicile de la personne, à l'extérieur du domicile (lieux fréquentés par la personne et lieux de droit commun) et au sein des locaux de la MAS.

Public concerné

La MAS HLM intervient auprès d'adultes en situation de handicap :

- Présentant des troubles du spectre autistique et en situation de poly-handicap nécessitant la présence d'une tierce personne pour les actes de la vie courante,
- Vivant à domicile ou en attente d'une solution adaptée.

Missions



Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne au domicile de la personne : aide à la toilette, bain détente... ;



Mise en place d'activités, de loisirs et de sorties : au domicile, à l'extérieur, ou organisées par la MAS afin de favoriser l'inclusion dans le milieu adulte ;



Accompagnement dans les démarches administratives (dossiers de demande auprès de la MDPH, réorientation, aide sociale...)



Soutien dans le parcours de soins (ex : réseaux de soins spécialisés, accompagnement aux rendez-vous médicaux en cas de besoin d'un véhicule adapté) ;



Soutien des aidants et des familles qui accompagnent leur proche en situation de handicap au quotidien en proposant un rythme d'accompagnement spécifique à chaque situation.

Modalités d'accueil innovantes

- Adaptation et réponse aux situations rencontrées
- Activités à la carte et en fonction du besoin repéré
- Suivi personnalisé en lien avec la MAS
- Accompagnement 1 à 2 fois par semaine

Équipe

La MAS Hors-les-Murs est composée d'une équipe dédiée de 3 professionnels qui interviennent du lundi au vendredi dans les différents lieux d'accueil ou au domicile, afin d'assurer un accompagnement adapté aux personnes en file active.

Saisine

Pour être accompagnée par la MAS Hors-les-Murs, chaque personne doit disposer d'une notification d'orientation en MAS, en cours de validité, délivrée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), être âgée de plus de 18 ans et résider dans la zone d'intervention prioritaire (ZIP).

Parcours

RÉCEPTION

Réception des dossiers ViaTrajectoire ou directement par courrier dans l'établissement choisi ou par des partenaires.

SIGNATURE

Signature du contrat de séjour, remise du livret d'accueil, du règlement de fonctionnement.

ÉVALUATION AVEC BILAN ÉDUCATIF DES PROFESSIONNELS

Évaluation des professionnels en lien avec la famille.



01 84 74 86 00

201 rue de Noisement
77550 Moissy-Cramayel

lajoncherie@adapei77.org

